

LE PETIT LIVRE DU BIEN-ÊTRE · CHAPITRE 0.1

Le bien-être au travail : de quoi parle-t-on ?

Le bien-être au travail n'est pas une corbeille de fruits ni un cours de yoga : c'est le sentiment de pouvoir faire un travail qui a du sens, avec les moyens…

TransparenceRH

23 %	5	52	3
d'actifs stressés (OFS 2022)	questions de l'OMS-5	seuil d'un bien-être réduit	piliers : faisable, sens, liens



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'employeur prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des travailleurs, et en particulier leur **intégrité personnelle** (LTr 6 al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

L'employeur doit protéger la santé **physique et psychique** (LTr 6, OLT 3 art. 2, CO 328) : ce n'est pas un bonus, c'est une obligation.



LA RÈGLE

La règle clé

Une équipe débordée depuis des mois : L'employeur doit agir sur l'organisation : priorités, effectifs, délais (LTr 6 · OLT 3 2)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Le bien-être se construit à deux : la personne et l'organisation. »



LE PIÈGE

Le piège

Confondre les avantages (fruits, sport) et la prévention : ils ne compensent pas une charge excessive.



LA BASE LÉGALE

Les références

LTr 6, 48 ; OLT 3 art. 2 ; CO 328 ; LPD 5, 6 ; OFS 2024 ; indice OMS-5.



Le cas express

Des fruits et une salle de sport compensent-ils un sous-effectif durable ?

> ✓ **Non** Le devoir de l'employeur vise d'abord l'organisation du travail (LTr 6, OLT 3 art. 2).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Mesurer : OMS-5 ou enquête anonyme.
- ☐ Regarder la charge et les moyens.
- ☐ Consulter l'équipe.
- ☐ Agir sur l'organisation.
- ☐ Mesurer de nouveau.

Base légale : LTr 6, 48 ; OLT 3 art. 2 ; CO 328 ; LPD 5, 6 ; OFS 2024 ; indice OMS-5.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/bd-bien-etre.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.